



Contrat de Saillie • Saison de Monte 2021
DARTAGNAN DE BELIARD

Réservé administration

Insémination Artificielle Congelée

VENDEUR

Elevage de Béliard
Le Graffard • 72800 Savigné Sous le Lude
09 52 60 59 64 • 06 08 75 11 85
gbrescon@gmail.com • www.elevagedebeliard.com

ACHETEUR

NOM Prénom			
Adresse			
CP + Ville			
Tel	Mail		

JUMENT

Nom			N° SIRE		
Née le	Race			Robe	
Père			Mère		

CENTRE IA

Haras			Resp		
Adresse					
CP + Ville					
Tel	Mail				

L'Acheteur certifie que cette saillie est prise à vue de réaliser un transfert d'embryon : OUI NON

L'Acheteur certifie que cette saillie est prise à vue de réaliser de l'ICSI : OUI NON

Si oui, préciser le centre choisi, déterminé en accord avec le Vendeur : _____

Réservé administration

L'Acheteur achète au Vendeur une carte de saillie de l'étalon ci-dessus aux conditions suivantes :

CONDITIONS DE VENTE

Envoi semence	135€ TTC		
Réservation	220€ TTC		
Solde au Poulain Vivant	605€ TTC		

Les règlements peuvent s'effectuer par :

- Chèques à l'ordre de « Elevage de Béliard »
- Virement bancaire : Elevage de Béliard **IBAN** FR76 1690 6010 0151 0167 6973 722 **BIC** AGRIFRPP869

Le prix de saillie comprend le prix de 2 doses (soit 16 paillettes) de semence congelée dans la limite des stocks disponibles. Toute dose supplémentaire sera facturée au tarif de 82.50€ TTC la dose de 8 paillettes ainsi que son acheminement.

L'Acheteur prend à sa charge les frais de mise en place, de pension, de suivi gynécologique, et d'analyses éventuelles.

L'Acheteur déclare avoir pris connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent les saillies en IAC et ne pourra en aucun cas tenir le Vendeur responsable des dommages pouvant survenir à la jument de l'Acheteur. Ce dernier passera avec le centre d'insémination une convention d'hébergement distincte.

La semence congelée ne sera envoyée qu'après réception du présent contrat, du règlement de l'expédition, de la réservation de saillie soit 355€ TTC ainsi que du chèque de caution correspondant au solde Poulain Vivant. Le Vendeur décline toute responsabilité en cas de problème concernant l'envoi de la semence par une entreprise de transport. Les paillettes non utilisées en fin de saison devront être retournées à Eurogen (ZA de Blactot - 50500 Carentan).

Une carte de saillie sera transférée au centre d'insémination cité ci-dessus après réception du contrat de saillie et paiement complet de l'envoi des paillettes et de la réservation de saillie. Les documents de déclaration de naissance seront envoyés à l'Acheteur après réception et encaissement du solde de saillie lorsque la condition ci-dessus aura été réalisée.

Fait en **deux** exemplaires à _____, le ____/____/____

Le Vendeur,

L'Acheteur (précédée de la mention « Lu et approuvé »)